



## Communiqué de presse intersyndical

### **Pour combattre les violences sexistes et sexuelles au travail, il faut des actes et des moyens. Mobilisons-nous !**

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, nous exigeons des actes, des moyens et une politique ambitieuse de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la vie, comme au travail.

Depuis plusieurs années, les violences sexistes et sexuelles au travail apparaissent sous une lumière crue : le problème est massif et grave et touche les femmes de toutes professions, du secteur privé comme public et de toutes catégories socioprofessionnelles. Les moyens alloués par l'État pour la protection des victimes restent largement insuffisants.

#### **Les violences sexistes et sexuelles au travail : un problème majeur de santé publique !**

Harcèlement moral à caractère sexiste, agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol, ne sont pas que des mots : 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. La plupart du temps, encore, les victimes ne sont pas crues, les plaintes classées sans suite, l'impunité des agresseurs persiste. La justice reste encore largement sourde à reconnaître ces violences.

#### **Ça suffit, il faut changer de paradigme.**

La santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses est une obligation de l'employeur. Nous exigeons l'application des lois existantes, un plan d'urgence national, des politiques publiques s'élevant contre la tolérance sociale, promouvant la prévention, la protection et la solidarité vis-à-vis des victimes et des co-victimes, mettant fin, enfin, à l'impunité des agresseurs !

Disons stop aux annonces du gouvernement non suivies d'effets et exigeons la mise en place d'une loi-cadre !

La loi française doit évoluer au regard des avancées en Espagne et en Irlande : La France est en retard !

Nous demandons que la France aille au bout de ses engagements et que des concertations soient rapidement ouvertes pour intégrer de nouveaux dispositifs dans la loi :

- La mise en place de sanctions pour toutes les entreprises et établissements qui n'ont pas de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositif de signalement négocié.
- Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle.
- L'obligation de formation des personnels des ressources humaines, personnels encadrants, élu-es dans les instances représentatives du personnel (comité sociaux...)

- Des moyens pour que les référent·es harcèlement/violence et les élu·es VDHA (violence, discrimination, harcèlement, agissement sexiste) puissent jouer leur rôle syndical : prérogatives clairement définies, temps de délégation, formations...
- L'obligation annuelle d'une sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des salarié·es sur leur temps et lieu de travail.
- L'obligation de mise en place de dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les personnes LGBTQIA+, les travailleuses de nuit ou en milieu non mixte...
- Des droits pour que les victimes de violences sexistes et sexuelles travaillant dans des entreprises sans représentant·e du personnel puissent être défendues et accompagnées par un syndicat face à leur employeur.
- Un accès aux soins garanti avec le remboursement à 100 % des consultations en psychotraumatologie pour les victimes.

Plus globalement, nous demandons :

- Une multilatérale pour réaliser un bilan des mesures de 2018 et identifier les nouvelles dispositions à adopter. La construction d'un baromètre annuel pour évaluer le ressenti des salarié·es et des agent·es sur les violences sexistes et sexuelles au travail – qui pourrait être mis en œuvre par exemple par le Haut Conseil à l'Égalité.

**La Réunion est le quatrième département français dans lequel il n'y a le plus de violence faites aux femmes.**

**Nous apportons notre solidarité aux femmes du monde qui se battent au quotidien pour faire valoir leurs droits fondamentaux.**

**Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité.**

**L'intersyndicale apporte son soutien à la manifestation organisée**

**à Saint Denis le samedi 25 novembre 2025.**